



La propriété
privée rurale

La Propriété Privée
Rurale d'Ille et Vilaine

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à prendre part à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
Du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale d'Ille et Vilaine
qui se tiendra
le Mercredi 13 Novembre 2019 à 14 H 30

dans les locaux de la Maison de l'Agriculture - Rond-point Maurice Le Lannoux à RENNES

ORDRE DU JOUR

14 H 15

Accueil des participants – émargement

14 H 30

Rapport d'activité

Rapport financier

Renouvellement des Administrateurs sortants

15 H 15 :

Maitre Julien DERVILLERS, avocat au barreau de Rennes, spécialiste en droit rural et

Maitre Charles LACOURT notaire à Combourg aborderont le sujet suivant :

« La transmission du patrimoine en zone rurale : entre contraintes et opportunités »

Ce sujet donnera l'occasion de présenter un panorama des contraintes liées à la transmission du foncier en zone rurale et d'exposer les opportunités patrimoniales, juridiques et fiscales permettant d'éviter de les rencontrer ou d'y être astreint.

Par cet exposé et la discussion qui s'en suivra chacun des participants devrait obtenir une réponse aux questions qu'il peut se poser dans ce domaine ou auxquelles il se trouve confronté.

16 H 45

Interventions diverses et réponses aux questions.

Venez nombreux, accompagnés de votre conjoint(e) et de vos amis et proches susceptibles de s'intéresser à ces importants sujets et aux questions concernant la propriété rurale.

Le Conseil d'Administration.

Un cocktail sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.

Merci de confirmer votre présence avant le 1^{er} Novembre 2019

- soit par mail adressé à : propriete.agricole35@free.fr

- soit par courrier expédié à l'adresse indiquée ci-après :

SDPPR35 - Maison de l'Agriculture – Rond-point Maurice Le Lannoux
35042 – RENNES – Cedex 14226